

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 17 septembre 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Philippe PECASTAINGS, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Céline LAFITTE, Delphine LESCOSTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Michel MALBET (pouvoir donné à M. Jean Yves BUSSIRON).

Absent excusé : M. Raymond POUYANNÉ.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : Modification du permis d'aménager délivré pour l'aménagement du lotissement dénommé « lotissement du Lavoir »

Le Maire rappelle à l'assemblée que par arrêté du 18 juillet 2013, il a été délivré un permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement dénommé « lotissement du Lavoir », comprenant 12 lots, dont certains lots sont subdivisibles portant leur nombre à 16 maximum, sur une partie de la parcelle cadastrée YB n° 200.

Il ajoute qu'un permis d'aménager modificatif a été accordé, par arrêté du 16 octobre 2014, afin de modifier la surface des lots numérotés 1 à 7, de l'espace vert central, des zones constructibles, le règlement et la surface de plancher totale dudit lotissement.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après réalisation des travaux de voirie, le découpage initial des lots 10, 11 et 12 a été légèrement modifié. En outre, une coquille est apparue dans l'article du règlement portant sur l'implantation des constructions par rapport aux voies.

Le Maire indique qu'il convient de régulariser les pièces de ce lotissement et invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à la modification du permis d'aménager du lotissement du Lavoir délivré par arrêté du 18 juillet 2013 et modifié par arrêté du 16 octobre 2014.

Fait et délibéré à GUICHE, le 27 septembre 2018

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le 10 OCT. 2018